

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 MAI 2011
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 mai 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire Martin Damphousse invite l'assistance à l'ouverture officielle de la Maison Saint-Louis, lors d'une *Porte Ouverte* qui sera tenue le 27 mai prochain, entre 19 heures et 21 heures.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance

1. Une modification au point n° 4, soit le changement de l'avis de motion prévu par le suivant :
« Avis de motion – Règlement numéro 631-14 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification à la rampe de mise à l'eau »
2. L'ajout du point n° 43 intitulé « Ratification – Convention et acceptation de l'indemnité et déclaration de règlement hors cour – Ville de Varennes c. Guy Piché et Line Gagnon – Dossier SAI-M-163956-0910 »

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 NON-CONSOLIDÉS
DE LA VILLE DE VARENNES**

Monsieur le maire Martin Damphousse présente les points saillants des états financiers non-consolidés de la Ville de Varennes pour l'année 2010.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Raison motivant la modification au règlement 639.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2011-142 **Approbation procès-verbal, séance générale du 4 avril 2011**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 avril 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-143 **Approbation des comptes, avril 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des Finances et trésorière pour le mois d'avril 2011 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 15926 à 16210 et paiements électroniques)</i>	2 261 410,77 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 1554 à 1563, 1565 à 1580)</i>	216 157,07 \$
Fonds de roulement : <i>(chèque 1564)</i>	15 610,00 \$

Certificat de la trésorière numéro 2195

Adoptée.

RÈGLEMENTS, DÉROGATIONS MINEURES ET USAGES CONDITIONNELS

A-2011-22 **Avis de motion, Règlement 479-8 modifiant le Régime de retraite des employés de la Ville de Varennes afin de prévoir la cotisation au régime par deux employeurs pour certaines périodes de 2006 à 2008**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 479-8 modifiant le Régime de retraite des employés de la Ville de Varennes afin de prévoir la cotisation au régime par deux employeurs pour certaines périodes de 2006 à 2008.

A-2011-23 **Avis de motion, Règlement 631-14 modifiant le règlement numéro 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification à la rampe de mise à l'eau**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification à la rampe de mise à l'eau.

A-2011-24 Avis de motion, Règlement 630-4 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et remplaçant les règlements numéros 437 et 437-1

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 630-4 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et remplaçant les règlements numéros 437 et 437-1.

A-2011-25 Avis de motion, Règlement 764 concernant l'abrogation du règlement 659 sur la transparence et le resserrement des règles et des critères de sélection dans l'adjudication de contrats de services professionnels

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 764 abrogeant le règlement 659 sur la transparence et le resserrement des règles et des critères de sélection dans l'adjudication de contrats de services professionnels.

A-2011-26 Avis de motion, Règlement 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404.

2011-144 Adoption, Premier projet de règlement 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404 (rives de la rivière Saint-Charles, à proximité du garage municipal et de la Frayère Saint-Charles)

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2011-27 Avis de motion, Règlement 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P-607

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P-607.

2011-145 Adoption, Premier projet de règlement 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P-607 (CHSLD de Lajemmerais)

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P-607 soit et est adopté.

Adoptée.

A-2011-28 Avis de motion, Règlement 761 relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne philanthropiques visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 761 relatif à la création d'une réserve financière destinée à recevoir les dons résultant d'une campagne philanthropiques visant à financer une partie de la nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique.

A-2011-29 Avis de motion, Règlement 762 sur la prévention des incendies

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 762 sur la prévention des incendies.

A-2011-30 Avis de motion, Règlement 763 décrétant l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 500 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 763 décrétant l'acquisition des terrains d'Hydro-Québec et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 7 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

2011-146 Adoption, second projet de règlement 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-16 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre certains usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-147 Adoption – Règlement 534-28 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur le chemin du Petit-Bois

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-28 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur le Chemin du Petit-Bois.

Adoptée.

2011-148 Adoption – Règlement 639-2 modifiant le règlement 639 sur la régie interne du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 639-2 modifiant le règlement 639 sur la régie interne du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances.

Adoptée.

2011-149 Adoption – Règlement numéro 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement.

Adoptée.

20 h 25 : Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais déclare son intérêt, son frère étant propriétaire d'un bar dans la zone, bien que l'intérêt ne soit pas pécuniaire, il choisit de se retirer.

2011-150 Adoption – Règlement numéro 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle.

Adoptée.

20 h 26 : Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais reprend son siège.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après ; aucune intervention.

**2011-151 Usages conditionnels 1060-61-1107
Construction d'un logement complémentaire au 232, rue Parisot**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre la construction d'un logement complémentaire attenant à la résidence unifamiliale existante ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 avril 2011 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 11-04-22 du 6 avril 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis de construction pour l'aménagement d'un logement complémentaire attenant à la résidence unifamiliale existante au 232, rue Parisot, sur le lot 73-595 dans la zone H-450 et ce, conformément aux plans UR-2011-3014A3 et UR-2011-3014A5 ainsi qu'au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Nonobstant ce qui précède, le requérant devra, si le projet d'agrandissement nécessite l'abattage d'arbres, remplacer ceux-ci.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2011-152 Dérogation mineure 1059-02-1681
Régularisation de la superficie d'un garage détaché au 1961, boul. René-Gaultier**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant concernant la régularisation de la superficie d'un garage détaché ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 11-031-18 du 16 mars 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 avril 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure DM 1059-02-1681 afin de régulariser la superficie du garage détaché sis au 1961, boulevard René-Gaultier, de

31,21 m² plutôt que 29,43 m², tel que prévu par le règlement de zonage 707 actuellement en vigueur, conformément aux plans UR-2011-3008A2 et UR-2011-3008A6.

Le terrain porte le numéro de lot 78-8-82 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-415.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.

Sur une question d'un membre de l'assistance, monsieur le maire Martin Dampousse souligne que le conseil n'a pas à se pencher sur la raison motivant la demande d'agrandissement, ceci ne faisant pas partie des critères légaux.

2011-153

Dérogation mineure 1060-68-3801

Agrandissement d'une résidence en deçà de la marge prescrite à la grille des usages et normes au 2524, boul. René-Gaultier

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant concernant l'agrandissement d'une résidence en deçà de la marge avant prescrite à la grille des usages et normes ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 11-04-24 du 6 avril 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 avril 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure DM 1060-68-3801 afin de réduire la marge avant minimale du bâtiment sis au 2524, boulevard René-Gaultier, à 2,42 m. au lieu de 6 m, pour permettre le projet d'agrandissement illustré au plan UR-2011-3012A2.

Le terrain porte le numéro de lot 130-1 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone H-435.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.

Sur une question du public concernant une possible pollution visuelle causée par l'agrandissement de l'aire d'affichage, monsieur le maire Martin Dampousse souligne que la présente dérogation a justement pour but de regrouper l'ensemble de l'affichage sur place en une seule et même affiche.

**2011-154 Dérogation mineure 0958-05-9113
Superficie d'une nouvelle enseigne détachée au 50, rue de la Gabelle
(Place de la Gabelle)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée dont la superficie est dérogatoire aux articles 349 et 365 du règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-04-21, adoptée le 6 avril 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 avril 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 0958-95-9113 à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne détachée au 50, rue de la Gabelle, dont la superficie totale d'affichage (incluant la section message variable) est d'au plus 22,1 m², la superficie de la section d'affichage à messages variables est d'au plus 9,1 m² et dont la hauteur ne doit pas excéder 7,2 m, le tout tel qu'illustré aux plans UR-2011-3013A4 et UR-2011-3013A5.

Le terrain porte les numéros de lots 92-410, 839, 840-1, 840-2, 840-3, 841 et 84 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone C-527.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

**2011-155 Dérogation mineure 0956-78-6580
Installation d'enseignes détachées au 1164-1166, route Marie-Victorin
(Vignoble Domaine du Fleuve)**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'installation de deux enseignes détachées ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E.11-04-25, adoptée le 6 avril 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement a donné un avis favorable à cette demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 avril 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à la présente demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro DM 0956-78-6580 à l'effet de permettre l'installation de deux structures supportant des enseignes

détachées alors que l'article 377 du règlement de zonage n'en permet qu'une seule et de permettre que la superficie totale des enseignes détachées atteignent 3,4 m², le tout tel qu'illustré aux plans UR-2011-3016A2, UR-2011-3016A3 et UR-2011-3016A4.

Nonobstant ce qui précède, une des deux structures doit être implantée le long de la route Marie-Victorin et l'autre le long de la piste cyclable du chemin de la Côte-d'en-Haut et la superficie desdites enseignes ne doit pas excéder 3 m².

Le terrain porte les numéros de lots 97-P et 98-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes, dans la zone A-521.

Adoptée.

CONTRATS, MANDATS ET APPELS D'OFFRES

2011-156 Gestion de surveillance, entretien et animation des bassins aquatiques extérieurs, années 2011 et 2012
Adjudication du contrat : Sodem inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la gestion de surveillance, d'entretien et d'animation des bassins aquatiques extérieurs de la Ville de Varennes, pour les années 2011 et 2012 ;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 26 avril 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat de gestion de surveillance, d'entretien et d'animation de la piscine du parc Pré-Vert et de la pataugeoire Marie-Victorin, pour 2011 et 2012, à la firme *Sodem inc.*, de Montréal, pour un montant total de 79 349 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 20 avril 2011

Il est de plus résolu que le conseil autorise à cet effet un transfert budgétaire au montant de 3 215 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

Certificat de la trésorière numéro 2194 (année 2011)

Adoptée.

2011-157 Réfection en surface de la dalle d'un pont du ruisseau Notre-Dame sur la rue Sainte-Anne
Adjudication du contrat : Benvas Excavation inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection en surface de la dalle d'un pont du ruisseau Notre-Dame sur la rue Sainte-Anne ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 14 avril 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Benvas Excavation inc.* de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de réfection en surface de la dalle d'un pont du ruisseau Notre-Dame sur la rue Sainte-Anne, pour un montant de 51 025 \$, plus taxes applicables (incluant 7 500 \$ d'imprévus), le tout selon sa soumission du 13 avril 2011.

Ladite dépense est imputable à même le règlement n° 741.

Certificat de la trésorière numéro 2196

Adoptée.

**2011-158 Travaux de réparation et correction de pavage 2011
Secteurs urbain et rural
Adjudication du contrat : Les Entreprises Nord Construction (1962) inc**

Considérant un appel d'offres public pour effectuer les travaux de réparations et de corrections de pavage, secteurs urbain et rural, en 2011;

Considérant la réception de huit (8) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 28 avril 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Les Entreprises Nord Construction (1962) inc.* de Longueuil plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de réparations et de corrections de pavage 2011, secteurs urbain et rural, pour un montant de 178 182,50 \$, plus taxes applicables (incluant 3 000 \$ frais contingents), le tout selon sa soumission du 27 avril 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2197

Adoptée.

**2011-159 Mandat de vérification pour l'exercice financier 2011
Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice du Service des finance et trésorière en date du 26 avril 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la firme *Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés* soit mandatée à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2011 de la Ville de Varennes (19 540 \$ plus taxes) et de la caisse de retraite des employés de la Ville (2 400 \$ plus taxes), le tout selon son offre de services du 20 avril 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2193

Adoptée.

**2011-160 Appel d'offres de services professionnels en ingénierie
Soufflantes à l'usine d'épuration des eaux
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels en ingénierie en vue du remplacement de deux soufflantes à l'usine d'épuration des eaux.

Adoptée.

**2011-161 Appel d'offres de services professionnels en laboratoire
Contrôle des matériaux - Réfection de la rue Sainte-Anne
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels de laboratoire pour le contrôle des matériaux et ce, pour des travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égouts, de structures de rues, de bordures, de pavage et d'enfouissement des services d'utilités publiques en vue de la réfection de la rue Sainte-Anne dans le secteur du Vieux Varennes.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2011-162 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 mars 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la municipalité en date du 31 mars 2011.

Adoptée.

2011-163 Programme de vérification et entretien des équipements incendie et des véhicules - Adoption

ATTENDU l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Marguerite-D'Youville (Lajemmerais), en date du 27 août 2008;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux exigences dudit schéma, les municipalités doivent s'assurer que les équipements d'incendie ainsi que les véhicules d'intervention répondent aux exigences, tel que prescrit dans les différentes normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent également établir un programme de vérification annuelle sur les différents équipements incendie;

CONSIDÉRANT que cette approche préventive, qui s'inscrit dans la réalisation des schémas de couverture de risques, constitue un élément essentiel pour l'obtention d'une attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique, qui mène à l'exonération de responsabilité prévue à l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le programme de vérification et entretien des équipements incendie et des véhicules, tel que proposé par la MRC de Marguerite-D'Youville, soit et est adopté et qu'il fasse partie intégrante de la présente comme s'il était tout au long reproduit.

Adoptée.

**2011-164 Subvention Gaz Métropolitain
Remplacement des chaudières au Complexe aquatique
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document relatif à une demande de subvention à Gaz Métropolitain dans le cadre du remplacement des chaudières au Complexe aquatique de Varennes (contrat octroyé à la compagnie Navada Ltée par la résolution 2011-120).

Adoptée.

**2011-165 Vente d'une partie du lot 89 – Frayère Saint-Charles
71, 67 et 59, rue de la Sarcelle**

CONSIDÉRANT l'empiètement exercé par certains résidents de la rue de la Sarcelle sur une partie de la Frayère Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de régulariser la situation en vendant lesdites parcelles ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente a été fixé à 13,94 \$ le pied carré ;

CONSIDÉRANT que la superficie visée au 71, rue de la Sarcelle est, selon la description technique de Jean Paquin, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2011, sous le numéro 13 940 de ses minutes, fixée à 170,5 mètres carrés (1 835,25 pieds carrés) ;

CONSIDÉRANT que la superficie visée au 67, rue de la Sarcelle est, selon la description technique de Jean Paquin, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 2011, sous le numéro 13 940 de ses minutes, fixée à 198,4 mètres carrés (2 135,56 pieds carrés) ;

CONSIDÉRANT que la superficie visée au 59, rue de la Sarcelle est, selon la description technique de Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 8 septembre 2010, sous le numéro 24 298 de ses minutes, fixée à 172,6 mètres carrés (1 857,85 pieds carrés) ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater Me Nathalie Jodoin, notaire, pour la préparation des actes de vente à intervenir entre M. André Dorais (71 de la Sarcelle), M^{me} Isabelle Valade et M. Jean Laflamme (67 de la Sarcelle), M^{me} Nicole Tremblay et M. Rock Musa (59 de la Sarcelle), d'une part et la Ville de Varennes, d'autre part. Les honoraires pour ces transactions seront entièrement aux frais des acheteurs ;

De verser le fruit de la vente au *Fonds de parcs et terrains de jeux* ;

D'autoriser le maire et le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2011-166 Concession alimentaire à l'aréna (Cafétéria D.A.G. inc.)
Fin de bail et offre de règlement**

CONSIDÉRANT que le locataire actuel ne désire pas renouveler son bail pour des raisons financières ;

CONSIDÉRANT que le locataire doit, à la Ville de Varennes, une somme de 6 168\$ pour le loyer des mois de janvier à avril 2011 ;

CONSIDÉRANT que le locataire désire régler sa dette en cédant divers équipements à la Ville d'une valeur de 9 800 \$;

CONSIDÉRANT que cette offre est supérieure au montant du et que ces équipements faciliteront la location des lieux à un autre concessionnaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte l'offre de règlement de la compagnie Cafétéria D.A.G. inc et prenne en paiement de la dette de celle-ci les équipements décrits à la liste annexée aux présentes.

D'autoriser la directrice des Services récréatifs et communautaires à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2011-167 Modifications apportées à la structure administrative
Service du Génie, Service des Travaux publics et
Services récréatifs et communautaires**

Considérant les changements de structures dans divers services de la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier, à compter des présentes, les titres d'emploi ci-dessous, comme suit :

Service du Génie

- M. Alain Rouette, directeur du Service du Génie
- M. Pier-Luc Millette, chef de division

Service des travaux publics

- Michel Larose, chef de division
- M^{me} Isabelle Gautreau, chef de division

Services récréatifs et communautaires

- Robert Provost, surintendant

Adoptée.

**2011-168 Comité de retraite – Nomination d'un membre
Madame Carole Gemme**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que madame Carole Gemme, Chef de division ressources humaines, soit nommée représentante de l'employeur et secrétaire du Comité de retraite en remplacement de madame Micheline Roy, à compter des présentes.

Adoptée.

20 h 45: Madame la conseillère Lyne Beaulieu déclare un intérêt personnel, son fils ayant un contrat au sein dudit mouvement de personnel et se retire de la salle.

**2011-169 Mouvement du personnel permanent, régulier
auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2011-05 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 4 mai 2011.

Adoptée.

20 h 46 : Madame la conseillère Lyne Beaulieu reprend son siège.

2011-170 **Demande d'autorisation à la CPTAQ**
Échange de terrains sur le chemin du Petit-Bois
Lots 112A-1 et 112A-2

Considérant que les requérants sont propriétaires des lots 112A-1 et 112A-2 du cadastre de la paroisse de Varennes dans le secteur du chemin du Petit-Bois;

Considérant que ces deux immeubles se situent en zone agricole au sens de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec*;

Considérant que ces deux immeubles sont occupés à des fins résidentielles (occupation antérieure à la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* dans un cas et autorisation numéro 361269 dans l'autre);

Considérant que les requérants souhaitent échanger des parcelles de terrain afin de régulariser l'empiétement de certains ouvrages de l'un sur le terrain de l'autre;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que cette demande a très peu d'incidences sur l'agriculture, comme en fait foi l'analyse des critères de l'article 62 de la *Loi*;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation des parcelles de terrain. L'annexe A est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

2011-171 **Demande d'autorisation à la CPTAQ**
Changement d'usage, lots 270-1 et 271-1
1402, chemin de la Rivière-aux-Pins

Considérant que le requérant est propriétaire des lots 270-1 et 271-1 du cadastre de la paroisse de Varennes, dans le secteur du rang de la Rivière-aux-Pins ;

Considérant que cette propriété se situe en zone agricole au sens de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles du Québec* ;

Considérant que l'usage bénéficie des privilèges prévus à l'article 101 de la *Loi* ;

Considérant que cette demande n'aura pas d'impact sur le secteur agricole avoisinant ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que cette demande a très peu d'incidences sur l'agriculture, comme en fait foi l'analyse des critères de l'article 62 de la Loi;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation pour le changement d'usage sur les lots 270-1 et 271-1 afin de permettre l'installation d'un établissement de vente au détail, réparation, entretien d'équipement pour ateliers mécaniques de véhicules automobiles incluant : évaluateur, appareils pour équilibrage de pneus, cabinets ou coffres à outils spécialisés, etc.

L'annexe A est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

**2011-172 Encan municipal le 4 juin 2011
Autorisation de procéder**

Considérant les dispositions des articles 28 et 461 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la tenue d'un encan le samedi 4 juin 2011 à compter de 10 heures, pour disposer de biens dont la Ville n'a plus besoin ainsi que des effets non réclamés ;

De mandater monsieur Pierre Faubert, huissier encanteur, à procéder audit encan qui se tiendra au garage municipal de la Ville.

Adoptée.

**2011-173 Mandat de négociations
Résidence pour personnes âgées autonomes avec services**

Considérant les propositions déposées pour la construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes avec services ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement

De mandater M. Sébastien Roy, *directeur général*, Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier* et M. Denis Marchand, *directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement* pour négocier avec messieurs Stéphane Lavoie et Sylvain Ferland, agissant pour et au nom d'une société à être formée, les termes finaux de la transaction à venir.

Adoptée.

**2011-174 Politique environnementale de l'Alliance verte
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant que l'industrie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs s'est dotée d'une politique environnementale dans laquelle les participants s'engagent à minimiser les impacts environnementaux de leurs activités et à améliorer de façon continue leur performance environnementale;

Considérant que cette initiative vise à :

1. Améliorer la performance environnementale de l'industrie maritime en réduisant l'impact de ses activités;
2. Accentuer la concertation et la collaboration directe entre l'industrie maritime et les milieux environnementaux et riverains;
3. Contribuer à la compréhension et à la diffusion des avantages environnementaux du transport maritime auprès du grand public, du milieu des affaires, des milieux environnementaux et politiques;
4. Établir des collaborations et des stratégies environnementales avec des partenaires du Saint-Laurent, des Grands Lacs et d'autres régions du Canada et des États-Unis.

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appuie formellement la *Politique environnementale de l'industrie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs* tout en acceptant que cet appui soit diffusé publiquement.

Adoptée.

**2011-175 Ratification – Convention et acceptation de l'indemnité et déclaration
de règlement hors cour – Ville de Varennes c. Guy Piché et Line
Gagnon – Dossier SAI-M-163956-0910**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes ratifie la convention et l'acceptation de l'indemnité et déclaration de règlement hors cour – Ville de Varennes c. Guy Piché et Line Gagnon – Dossier SAI-M-163956-0910 jointe aux présentes en annexe A comme si au long récitée ;

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer tout document donnant effet à la présente;

D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à effectuer les paiements qui y sont prévus, lesdites sommes sont affectées au règlement numéro 731.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Plainte concernant les nuisances lumineuses et pollution par poussière sur la rue de la Tenure
- Demande d'impression des documents d'assemblée en format recto-verso
- Projet pilote de dos d'âne
- Coupe d'une haie de lilas sur le chemin de la Baronnie
- Demande d'envoi d'un résumé du budget avec le compte de taxes
- Augmentation de la taxation en 2011
- Dépôt d'un document concernant un projet appelé « Citoyenneté 3D » tenu en France
- Moment du début des travaux de la rue Sainte-Anne
- Projet de développement du golf
- Signalisation et marquage de chaussée près de l'intersection des rues Dalpé et Blain
- Travaux près de l'intersection des rues Saint-André et Michel-Messier
- Capacité d'accueil de la Maison Saint-Louis
- Félicitations pour la nouvelle salle du conseil
- Programmation de la Fête Nationale
- Éclairage des terrains sportifs jusqu'à 23 heures
- Montant des loyers escompté pour la nouvelle résidence pour personnes âgées autonomes avec services
- Commentaires sur le nouveau site Internet de la Ville
- Possibilité de l'installation d'une marina au golf
- Statut d'accessibilité des demandes de permis
- Projet pilote de stries sur asphalte sur le boulevard René-Gaultier
- Odeurs au bassin de la station d'épuration.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 45.

Le maire,

Le directeur des Services juridiques
et greffier,

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA